

SESSION 2025

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 1 0 0 E	1 0 1	9 3 1 1

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 1 0 0 E	1 0 1	9 3 1 1

Dissertation (économie) – 12 points :

Le marché peut-il se passer de l'intervention des pouvoirs publics ?

Seconde partie (sociologie et/ou science politique) – 8 points :

1/ Question portant sur l'histoire de la pensée ou sur l'épistémologie :

L'égalisation des conditions et la démocratie chez Tocqueville.

2/ Quelles sont les connaissances scientifiques à mobiliser pour traiter l'objectif d'apprentissage suivant (programme de la classe de première) ?

« Comprendre que le vote est à la fois un acte individuel (expression de préférences en fonction d'un contexte et d'une offre électorale) et un acte collectif (expression d'appartenances sociales). »

